

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

36/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 20 août 2026

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
19
. Qui ont pris part à la
délibération :

Vote 19
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

L'an deux mille vingt-six

et le vingt août

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI Jean-François, CHAUBON, COSTA, HLUSICKA,
MULTARI, SIMONETTI-MALASPINA, BENVENUTI Pascal et POLI et Mesdames FEYDEL,
GUARDINI, LOUIS, SCOTTO, TERAMO et PONZEVERA.

Procuration : Mme CANOSI à Mme GUARDINI, Mr PAOLINI à Mr HLUSICKA, Mme
ROVERE à Mme SCOTTO et Mme VOLELLI à Mr BENVENUTI Pascal.

Absents : CANOSI, PAOLINI, ROVERE, VOLELLI.

Mr BENVENUTI Jean-François a été nommé(e) secrétaire de séance

DATE DE LA
CONVOCATION
12/08/2026

DATE AFFICHAGE
24/08/2026

Objet de la délibération**DM 1 COMMUNE**

Le Maire informe le Conseil qu'il est saisi d'une demande de subvention par la Confrérie
Santa Croce, subvention qui servira à l'organisation de la fête patronale de la Sainte Anne.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DIT** qu'il y a lieu d'accorder une subvention à la Confrérie Santa Croce pour organiser
la fête patronale de la Sainte Anne.
- **PROPOSE** les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Article 65748 Subvention de fonctionnement + 500 €

Article 60632 Fourniture de petit équipement - 500 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire
Claudy OLMETA